

## UTILISATION POUR L'ACCÈS AU COMPLEXE SPORTIF DE CRAPADO

Chaque joueur adulte licencié au club reçoit un badge nominatif autorisant l'ouverture de l'équipement (porte principale et club house) sur un créneau horaire défini de **8h30 à 20h30**.

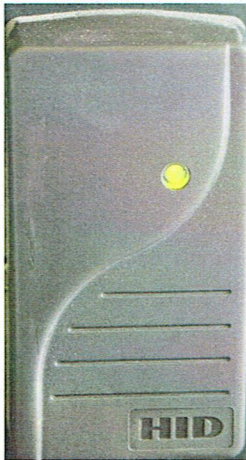
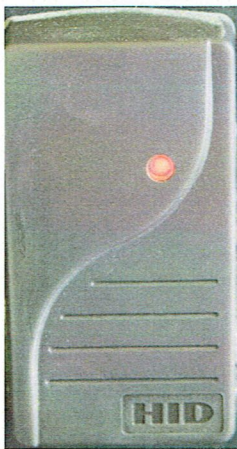
En dehors de ce créneau, il faudra prendre contact avec la mairie pour une programmation particulière au moins deux jours avant la date souhaitée.

Tout badge acquis sera sous la responsabilité du sportif. Il devra respecter les consignes d'utilisation du complexe : engagement écrit et signé à la remise du badge. Ce badge est personnel et non transmissible.

Chaque porteur d'un badge s'engage à prévenir la mairie, en cas de perte ou vol de son badge afin qu'il soit déprogrammé. Les dégradations occasionnées suite à un accès avec le badge disparu lui seront facturées.

Le badge sera désactivé début septembre et réactivé à l'acquittement de la cotisation.

Chaque porteur de badge qui ne reconduit pas son adhésion au Tennis Club de Plaintel aura l'obligation de retourner son badge en mairie (en cas de non-retour, il sera désactivé et facturé 15 €).

POUR ENTRER	POUR SORTIR
	
<p>Badger une fois devant le boîtier de l'entrée principale pour désarmer l'alarme et rentrer. Le voyant est <b>vert</b>.</p>	<p>Le <b>dernier</b> qui quitte la salle doit badger 3 fois devant le boîtier de l'entrée principale pour fermer et armer l'alarme. Le voyant doit être <b>rouge</b>.</p>

*Si vous rencontrez des difficultés pour l'utilisation du badge,  
contacter Marie-Christine PERRO au 06 87 95 65 28.*

Mairie- Place du Général de Gaulle – 22940 PLAINTTEL

Tel : 02 96 32 52 52 – Fax : 02 96 32 05 69 – e-mail : [mairie@mairie-plaintel.fr](mailto:mairie@mairie-plaintel.fr)